



Au programme de cette newsletter (dérouler pour lire les articles) :

- **Actualités**
 - o **Nouvelle extension** des Cités éducatives : candidatures ouvertes jusqu'au 30 sept !
 - o **Petite enfance** : AAP régionaux en cours et appli des 1000 premiers jours
 - o Appel à projets de la **Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage** : financements disponibles pour des projets scolaires
- **Appui et animation nationale**
 - o **Questions de Cités** #spéciale extension : 8 juillet à 14h ([lien Zoom](#)) et dernière FAQ actualisée
 - o Découvrez le **rapport annuel du CNOE** des Cités éducatives
 - o **Visites de sites**
- **Mise en lumière des Cités**
 - o Zoom sur la Cité éducative de **Saint-Nazaire**
 - o Ressources à découvrir :
 - L'actualité des Cités éducatives de **Kawéni** et de **Paris 20^{ème}**
 - Un replay du Printemps des Cités : la conférence sur « **Le genre dans les espaces scolaires, éducatifs et de loisirs** » par la géographe Edith Maruéjols

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'équipe nationale des cités éducatives à l'adresse citeseducatives@anct.gouv.fr

Nouvelle extension des Cités éducatives : les candidatures sont ouvertes !

Fort de la dynamique encourageante constatée dans les territoires labellisés Cités éducatives, et conformément à l'ambition gouvernementale de faire franchir un nouveau cap à la mobilisation de tous les acteurs partageant les valeurs républicaines pour la réussite de nos quartiers populaires, une nouvelle extension de la démarche Cités éducatives a été engagée.

Découvrez dès maintenant [l'appel à manifestation d'intérêt](#) et candidatez avant le 30 septembre.

Info contact : citeseducatives@anct.gouv.fr

Petite enfance, 1000 premiers jours et Cités éducatives : des dispositifs à mobiliser dès maintenant !

Forte activité dans le secteur de la Petite enfance actuellement et plus particulièrement sur le chantier des 1000 premiers jours avec un focus sur deux outils à mobiliser pour soutenir vos projets de territoire :

- Lancement cet été des **appels à projets régionaux « 1000 premiers jours »** : il s'agit d'une occasion pour votre cité éducative d'enrichir le volet sur la santé des tout petits, sur l'accompagnement des parents notamment ceux en situation de vulnérabilité et de tisser des partenariats avec des acteurs des secteurs sanitaire (ex. PMI, maternités, réseaux périnatalité, communautés professionnelles territoriales de santé, etc.) ou culturel.

Pour toute question ou conseil : 1000premiersjours@sg.social.gouv.fr

Pour candidater, nous vous invitons à vous rapprocher des ARS et DREETS de vos territoires qui pilotent ces appels à projet régionaux. Les modalités de candidature ainsi que les calendriers varient selon les territoires. [Plus d'infos ici également.](#)

- **Application « 1000 jours » mise à disposition des parents depuis le 1^{er} juillet :**

L'objectif principal est de **centraliser et faciliter l'accès aux messages de santé publique actualisés, aux ressources pour accompagner les parents au quotidien** (cf. plaquette de présentation ci-jointe).

Cette application répond aux besoins exprimés par les parents durant une phase d'investigation, autour desquels se sont développées 4 fonctionnalités :

- parcours 1000 premiers jours pour permettre aux parents d'accéder aux informations pertinentes ;
- calendrier personnalisé pour alléger la charge mentale ;
- outil de réflexion sur les symptômes évocateurs de la dépression post-partum ;
- cartographie des ressources 1000 premiers jours à la disposition des parents

Pour la télécharger et plus d'informations : cliquez [ici](#)

Appel à projets de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage ouvert jusqu'au 20 juillet

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage a lancé son appel à projets pour l'année 2021.

Il a pour but de soutenir des projets éducatifs favorisant la connaissance et la compréhension de l'histoire, de la mémoire et des héritages de l'esclavage, et qui favorisent le développement du dialogue interculturel et l'accès à la compréhension de la diversité issue de cette histoire.

Le montant du soutien financier est plafonné à 5000 euros, et à 2500 euros sans cofinancement
Celui-ci est ouvert jusqu'au 20 juillet <https://memoire-esclavage.org/appel-projet-education>

Cet AAP est ouvert à tous les établissements, mais les **établissements relevant des cités éducatives sont prioritaires.**

Pour en savoir plus sur la [Fondation pour la mémoire de l'esclavage](#)

Appui et animation nationale

Questions de cités – Rappel : aujourd'hui à 14h00 #spéciale extension à 200

⚠ Dernière séance avant la rentrée, la prochaine séance se tiendra le jeudi 26 août ⚠

Un jeudi sur deux, la coordination nationale des cités éducatives remplace les visites impossibles par des rencontres virtuelles. Pendant 45 minutes, Frédéric Bourthoumieu (ANCT) et Thierry Tesson (DGESCO), les deux coordinateurs nationaux du dispositif, sont en direct à votre écoute. Questions techniques ou stratégiques, sollicitations, conseils ... Il s'agit d'ouvrir un espace d'échanges à bâtons rompus.

Pas d'ordre du jour, tous les sujets sont ouverts et les questions prises en direct.

La participation est libre.

- **Rappel : séance aujourd'hui à 14h** : Participer à la réunion [lien Zoom](#)
- Les séances reprendront ensuite à partir **du jeudi 26 août à 14h**

Vous trouverez ci-joint la **FAQ actualisée des dernières séances.**

Découvrez le rapport annuel du Comité National d'Orientation et d'Évaluation des Cités éducatives (CNOE)

Au cours du mois de mai 2021, Sylvie Charrière, présidente du CNOE et députée de la Seine Saint Denis, a eu le plaisir de remettre en main propre à la [ministre de la Ville, au ministre de l'Éducation nationale et à la Secrétaire d'Etat à l'Éducation prioritaire](#), le **premier rapport d'évaluation** du Comité national d'Évaluation et d'Orientation des Cités éducatives (CNOE).

Nous vous invitons à consulter ce rapport annuel 2020, en cliquant [ICI](#)

Au travers de ce rapport, le [CNOE](#) souhaite contribuer à mieux expliquer la "démarche cité éducative", ses ambitions, son cheminement, ses perspectives.

Vous pouvez également découvrir ou revoir la table ronde de clôture du Printemps des cités éducatives avec les membres du CNOE : [Les cités éducatives, territoires de contraste » en cliquant ici.](#)

Visites de sites : la coordination nationale en déplacement à partir de septembre

Depuis novembre dernier, le contexte sanitaire empêche tous déplacements sur vos territoires pour les équipes de la coordination nationale.

Nous espérons rattraper ces rencontres dès septembre et préparons dès maintenant le calendrier de rentrée en ce sens. Aussi, nous vous invitons à nous faire parvenir toute invitation qui vous semble pertinente, que cela soit dans le cadre d'un évènement ou pour un besoin d'échanges plus techniques et opérationnels avec vos équipes.

Informations à transmettre à l'adresse citeseducatives@anct.gouv.fr

Mise en lumière des cités éducatives

Cette rubrique vise à donner de la visibilité aux actions des Cités éducatives et ressources disponibles sur la plateforme.

Zoom sur la Cité éducative de Saint-Nazaire

Découvrez la vidéo de présentation de la Cité éducative de Saint-Nazaire :

<https://www.citeseducatives.fr/cite/cite-educative-de-saint-nazaire/ma-cite/ma-cite-educative-en-video>

Ressources à découvrir

- Cité éducative de Kawéni : [Dossier de presse 2021 de la Cité éducative de Kaweni](#)
- Cité éducative de Paris 20^{ème} : [Bilan du programme "Compétences psychosociales à la maternelle" au Centre Louis Lumière](#)
- Replay du Printemps des Cités : la conférence sur « [Le genre dans les espaces scolaires, éducatifs et de loisirs](#) » par la géographe Edith Maruéjols



Questions de Cités

Foire aux questions du 20 mai et du 10 juin

1. Procédure de labellisation.....	1
Concernant la 2 ^{ème} vague de labellisation en cours pour les 46 nouveaux territoires :	1
Concernant la 3 ^{ème} vague de labellisation :	3
2. Pilotage opérationnel et financier.....	3
Articulation des cités éducatives et des contrats de ville, perspectives après 2022	3
Mobilisation des moyens humains.....	3
Exercice des revues de projet.....	4
Mobilisation de partenaires et dispositifs.....	4

1. Procédure de labellisation

Concernant la 2^{ème} vague de labellisation en cours pour les 46 nouveaux territoires :

A quelle date l'annonce officielle de la labellisation interviendra-t-elle ?

Les ministres annonceront officiellement la labellisation des nouveaux territoires après analyse des dossiers complets comportant notamment les tableaux de financements et d'actions. Les coordinateurs nationaux ont déjà apporté un premier retour sur l'avant-projet transmis en mars et sur l'éventuel besoin de complément.

La labellisation en cité éducative viendra confirmer le nouveau statut du territoire et ouvrira la phase finale de signature de la convention cadre tripartite permettant la délégation des crédits aux préfetures de département.

Les cités éducatives ayant reçu un courriel sans demande de compléments suite au dépôt de l'avant-projet peuvent considérer que le processus est engagé.

Faut-il transmettre un avis du recteur d'académie et du préfet de région ?

Les courriers du préfet de région et du recteur viennent renforcer le dossier mais ne constituent pas un exercice imposé.

Quel est le calendrier de versement des avances ?

Il n'existe pas de calendrier prédéfini. Ces avances sont prélevées sur la dotation 2021 de la future cité éducative, dans le cadre des crédits spécifiques du P147. Ces avances sont composées :

- d'une enveloppe de 60 000 €, destinée non exclusivement mais en priorité aux dépenses d'ingénierie ;
- d'une enveloppe de 15 000 €, destinée à abonder le fonds de la cité éducative géré par le collège chef de file.

La DGCL a déjà délégué les avances sur les dotations « cités éducatives » aux préfetures de région. Ainsi, les préfetures de département peuvent se rapprocher dès maintenant de ces dernières pour obtenir les crédits et verser des avances, sur demande express des territoires concernés. (cf. note d'exécution financière 2021)

Les préfetures de département ont également la possibilité de procéder à l'avance en puisant dans les crédits P147 dont elles disposent déjà. Dans ce dernier cas de figure, elles recevront au moment de la signature de la convention l'enveloppe totale attribuée à leur(s) cité(s) éducative(s) et pourront ainsi récupérer le montant de l'avance pris sur les autres crédits du P147.

Un quartier de veille active peut-il être considéré dans le territoire de la cité éducative s'il comprend un REP situé à 300m maximum de la cité ?

Les périmètres pris en compte sont ceux annoncés lors du comité interministériel des villes. **Seuls les territoires en quartiers prioritaires de la ville (QPV) sont pris en compte pour l'obtention du label cité éducative et dans la répartition des crédits.**

Quels sont les critères pris en compte pour la répartition des crédits entre les nouvelles cités éducatives labellisées ?

La coordination nationale s'attachera à prendre en considération plusieurs points notamment :

- Une logique populationnelle
- Le périmètre de la cité éducative
- L'ambition et la pertinence du projet

Pour donner un élément de comparaison, les 80 premières cités éducatives ont bénéficié en moyenne d'une enveloppe de 350 000 € par an et le montant par cité oscillait entre 150 000 et 650 000 €.

Quelle méthode privilégiée pour la rédaction du protocole de suivi et d'évaluation à remettre à la coordination nationale pour le 30 septembre 2021 ?

Au regard de l'expérience des 80 premières cités, la coordination nationale recommande d'externaliser le volet évaluation (cf. recommandation du rapport de l'INJEP sur les protocoles d'évaluation). Néanmoins, les cités éducatives sont libres de choisir ou non un appui externe.

Concernant la 3^{ème} vague de labellisation :

Quel est le calendrier de déploiement des 74 prochaines cités éducatives ?

Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour 74 nouvelles cités éducatives a été annoncé le 25 mai dernier à l'occasion de l'évènement du « Printemps des cités éducatives ».

Les modalités de candidature sont en cours d'arbitrage, l'appel à manifestation d'intérêt sera communiqué très prochainement (avant l'été)

Les pré-projets identifiés par les préfets de département et les recteurs d'académie en décembre 2020 qui n'ont pas été sélectionnés pour la deuxième vague de labellisation seront-ils prioritaires ?

Une attention particulière sera portée aux pré-projets déposés en décembre 2020 éligibles au regard des critères définis dans l'instruction du 13 novembre 2020 mais finalement non retenus. Les modalités de candidature pour ces territoires seront précisées avant l'été.

2. Pilotage opérationnel et financier

Articulation des cités éducatives et des contrats de ville, perspectives après 2022

Les CPO conclues dans le cadre de la cité éducative doivent-elles être engagées en s'alignant sur la convention cadre triennale des cités éducatives ? Est-il possible de limiter leur engagement aux deux années restantes du contrat de ville ?

A ce jour, les territoires sont invités à calquer la durée des CPO conclues avec les porteurs de projet sur la durée de leur contrat de ville, soit jusqu'à 2022. Toutefois, il convient de rappeler qu'à ce stade la cité éducative n'est pas entendue comme le volet éducatif du contrat de ville bien qu'elle ait probablement vocation à le devenir dans le cadre du renouvellement des contrats de ville en 2022. Ainsi, la cité éducative doit se donner la capacité de s'articuler avec l'existant et ne peut être confondue totalement avec le contrat de ville qui se met en œuvre sur un territoire plus large.

Une suite sera-t-elle donnée au programme des cités éducatives à l'issue des trois ans ?

La volonté du gouvernement actuel est de pérenniser la démarche des cités éducatives à l'issue des trois ans. Les conditions de cette pérennisation ne sont pas connues et feront l'objet de travaux dédiés, en concertation avec la communauté des acteurs des cités éducatives.

Mobilisation des moyens humains

Quelles sont les directives nationales du ministère de l'Education nationale sur le financement des moyens humains pour aider le chef d'établissement pilote pour l'Education nationale ?

L'instruction du 13 novembre 2020 prévoit que « le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, apportera une attention particulière aux ressources humaines nécessaires pour conforter le rôle de l'école et organiser le partenariat, notamment par la désignation d'un principal de collège comme chef de file pour l'ensemble des établissements relevant de la cité éducative, à ce titre

déchargé d'une partie de la gestion de son établissement, ou encore par la nomination d'un chef de projet opérationnel, choisi sur profil dans les équipes locales, et co-mandaté par l'Etat et la collectivité ».

En pratique, ce point relève d'un échange sur les territoires entre les cités éducatives et les services départementaux de l'Education nationale. Dans un grand nombre de cités éducatives, les services académiques ont mis à disposition 0,5 ETP pour appuyer la coordination de la cité éducative.

Pour rappel, un chef de projet opérationnel porté juridiquement par la collectivité et rattaché fonctionnellement, peut également être recruté sur la base d'un co-financement équilibré entre l'Etat et la collectivité.

A noter que deux rapports évoquant la question du chef de projet opérationnel « EN » ou « Ville » seront publiés prochainement :

- Le rapport d'évaluation nationale des cités éducatives remis par le CNOE
- Le rapport inter-inspections sur l'accompagnement de la coordination nationale et l'administration.

Peut-on envisager que le recrutement d'un chef de projet opérationnel « Ville » soit réalisé en totalité sur l'enveloppe cité éducative pour la première année et que la Ville apporte dans un second-temps un co-financement ?

Une souplesse sur l'apport de co-financement Ville pour le recrutement du chef de projet opérationnel « Ville » peut être envisagée dans la première année. Néanmoins, nous invitons les territoires à anticiper un co-financement Etat/Collectivité équilibré pour la suite afin de permettre la pérennisation du poste. L'enjeu de la pérennisation est un enjeu collectif.

Exercice des revues de projet

L'exercice de revue de projet semble complexe à mettre en place pour la fin d'année 2021 dans la mesure où les plans d'actions ne vont démarrer qu'en septembre 2021.

La coordination nationale a conscience que les plans d'actions des nouvelles cités éducatives ne démarreront qu'à compter de septembre 2021, ce qui ne permettra pas la réalisation des actions sur une année pleine (comme pour les 80 premières cités dont le déroulement des plans d'actions a été mis à mal par la crise sanitaire). Ce point sera pris en compte dans l'analyse des revues de projet des nouvelles cités éducatives. Néanmoins, cela n'obère pas le fait que les nouvelles cités éducatives seront également tenues de remettre leur revue de projet en fin d'année civile.

Au-delà du bilan sur l'année passée, il convient de souligner que l'exercice de revue de projet permet également de faire le point sur d'autres volets essentiels de la démarche des cités éducatives tel que l'appropriation des enjeux par les acteurs, les leviers et les freins identifiés dans la gouvernance, le dispositif d'évaluation mis en place par les cités...

Mobilisation de partenaires et dispositifs

Dans le cadre des cités éducatives marseillaises, un travail partenarial a pu se mettre en place sur le champ de la santé avec l'ARS. Néanmoins, celle-ci n'est pas en capacité d'apporter des financements sur les actions « santé » : comment régler cette problématique ?

La crise sanitaire a eu des conséquences dans la mobilisation des ressources des Agences régionales de santé. Une des pistes serait que les ministères chargés de la Ville et de l'Éducation nationale prennent l'attache du ministère des Solidarités et de la Santé afin d'engager une réflexion au niveau national pour mobiliser financièrement les ARS dans les cités éducatives. Afin d'appuyer cette démarche auprès des cabinets, la coordination nationale invite la cité concernée à préciser son point d'alerte par écrit via l'adresse générique citeseducatives@anct.gouv.fr

Pour aller plus loin : Dans le cadre du printemps des cités éducatives, la cité éducative d'Évry-Courcouronnes a présenté un retour d'expériences sur les actions « santé » menées sur son territoire en étroite partenariat avec l'ARS. Le replay de cet atelier RETEX « santé » peut être visionné sur la plateforme du printemps des cités éducatives ou sur la chaîne YouTube de l'ANCT.

Des témoignages d'acteurs :

- DDETS Sarthe : le champ de la santé est peu investi par l'ARS concernant la politique de la ville
- CE Saint-Herblain : les projets avec l'ARS se font aussi en partenariat avec des porteurs qui peuvent intégrer les actions dans leurs contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)

Quelles sont les dernières actualités relatives aux plans Quartiers d'été ?

Le dispositif « quartiers d'été » est bien reconduit. Animation nationale du réseau des cités éducatives

Le groupe pilote « sécuriser les parcours » va-t-il être mis en place ?

Ce groupe pilote n'est pas encore effectif à ce jour.

Toutefois, la thématique des « 16-25 ans » constitue un enjeu essentiel sur lequel nous souhaitons mobiliser les cités éducatives. Un forum des initiatives sera prévu à la rentrée scolaire prochaine sur ce sujet.

Les cellules de prévention et d'évitement scolaires constituent-elles un critère d'éligibilité pour les nouvelles cités éducatives ?

L'instruction du 13 novembre 2020 invite les nouvelles cités à engager une réflexion sur l'organisation d'un espace pluri-professionnel, tel que les cellules de veille éducative, pour identifier les problématiques individuelles et y apporter des réponses adaptées. Il s'agit donc plutôt d'un point d'attention pour les nouvelles cités qu'un critère d'éligibilité.

Présentation de l'application 1000 premiers jours

Pourquoi les 1000 premiers jours de l'enfant sont-ils importants ?

La période des 1000 premiers jours est un moment très particulier qui va de la grossesse au seuil de l'école maternelle. C'est une période très importante pour le développement de votre enfant, sa santé, son bien-être, et pour le lien que vous allez construire ensemble. Beaucoup de choses se jouent pendant les 1000 premiers jours, mais tout ne s'y décide pas et de nombreuses ressources existent pour accompagner les parents dans ce rôle fondamental.

Quels sont les objectifs de l'application « 1000 premiers jours » ?

Cette application répond aux besoins exprimés par les parents durant une phase d'investigation, autour desquels se sont développées 4 fonctionnalités. L'objectif principal est de centraliser et faciliter l'accès aux messages de santé publique actualisés, aux ressources pour accompagner les parents au quotidien.



L'app 1000 premiers jours c'est :

- La bonne information au bon moment
- Alléger la charge mentale des parents
- Accéder aux ressources 1000 jours à côté de chez soi
- Parler de la dépression post partum pour se soigner

Application gratuite :



Quelles sont les fonctionnalités de l'application « 1000 premiers jours » ?

Le compagnon privilégié « 1000 premiers jours » permet de suivre les étapes du projet de sa conception jusqu'aux 3 ans votre enfant.

Cet outil d'accompagnement permet aux parents d'accéder aux messages de santé publique, au bon moment, dès le début de cette formidable histoire de vie personnelle et familiale, grâce à des nombreux articles et vidéos pour mieux comprendre l'importance des 1000 jours et trouver des ressources pour être soutenu.



Fonctionnalité 1 :

« Le parcours 1000 premiers jours : la bonne information au bon moment »

en proposant des articles spécifiques à chacune des 8 périodes qui composent le parcours 1000 jours.

Fonctionnalité 3 :

« Et si c'était la dépression post partum ? Parler de la dépression post partum pour se soigner »,

en s'appuyant sur un outil de réflexion sur les symptômes évocateurs de la dépression post partum et faciliter le dialogue du parent/corps médical sur leur état émotionnel.

Fonctionnalité 2 :

« Un calendrier personnalisé pour alléger la charge mentale »

permettant aux parents de disposer d'une visibilité d'ensemble sur les événements et rendez-vous réguliers qui ponctuent le parcours 1000 jours.

Fonctionnalité 4 :

« Une cartographie : Géolocaliser les ressources 1000 premiers jours à côté de chez soi »

qui permet aux parents d'identifier rapidement dans leur territoire de vie les lieux et les ressources 1000 premiers jours.



L'app des 1000 premiers jours est un service proposé par le ministère des Solidarités et de la Santé en collaboration avec les professionnels de santé et les parents.

Lancée le 1^{er} juillet, autour d'une cinquantaine d'articles, l'application 1000 premiers jours a vocation à s'enrichir régulièrement de nouveaux contenus et de nouvelles fonctionnalités pour améliorer l'accompagnement des parents tout au long de cette période.